

## FICHE D'INSCRIPTION PLAN MERCREDIS

# Année scolaire 2025 / 2026 Centre Social et Culturel de Stenay

### **Enfant mineur**

Nom et prénom :		Date de naissance :		
<u>Maje</u>	ur responsable			
Nom	et Prénom :	Télépl	none:	
Mon	enfant a des problèmes de santé (maladie, allerg	ie): Oui □	Non	
Lesqu	iels:			
Mon	enfant est bénéficiaire d'une AEEH : Oui □	] Non □ Taux	de handicap :	
Mon	enfant a besoin d'une aide particulière : Ou	i 🗆 Non 🗆	notification MD	PH à fournir
Merci	i de préciser laquelle :			
Dorco	onnes autorisées à reprendre mon enfant :			
J'in	Seules les personnes citées ci-dessus seront hal ascris mon enfant pour la, les péri	-		e journée.
J'in	•	-	MIDI 12H00 – 13H30	APRES-MIDI 13H30 – 17H30
J'in	escris mon enfant pour la, les péri PÉRIODES	odes suivante	es:	APRES-MIDI
J'in	PÉRIODES  Du 3 septembre au 15 octobre 2025	odes suivante	MIDI 12H00 – 13H30	APRES-MIDI
P1	escris mon enfant pour la, les péri PÉRIODES	odes suivante	MIDI 12H00 – 13H30	APRES-MIDI
	PÉRIODES  Du 3 septembre au 15 octobre 2025 (7 mercredis)  Du 5 novembre au 17 décembre 2025 (7 mercredis)	odes suivante	MIDI 12H00 – 13H30	APRES-MIDI
P1	PÉRIODES  Du 3 septembre au 15 octobre 2025 (7 mercredis)  Du 5 novembre au 17 décembre 2025 (7 mercredis)  Du 7 janvier au 11 février 2026	odes suivante	MIDI 12H00 – 13H30	APRES-MIDI
P1 P2	PÉRIODES  Du 3 septembre au 15 octobre 2025 (7 mercredis)  Du 5 novembre au 17 décembre 2025 (7 mercredis)  Du 7 janvier au 11 février 2026 (6 mercredis)	odes suivante	MIDI 12H00 – 13H30	APRES-MIDI
P1 P2	PÉRIODES  Du 3 septembre au 15 octobre 2025 (7 mercredis)  Du 5 novembre au 17 décembre 2025 (7 mercredis)  Du 7 janvier au 11 février 2026 (6 mercredis)  Du 4 mars au 8 avril 2026	odes suivante	MIDI 12H00 – 13H30	APRES-MIDI
P1 P2 P3 P4	PÉRIODES  Du 3 septembre au 15 octobre 2025 (7 mercredis)  Du 5 novembre au 17 décembre 2025 (7 mercredis)  Du 7 janvier au 11 février 2026 (6 mercredis)	odes suivante	MIDI 12H00 – 13H30	APRES-MIDI
P1 P2 P3	PÉRIODES  Du 3 septembre au 15 octobre 2025 (7 mercredis)  Du 5 novembre au 17 décembre 2025 (7 mercredis)  Du 7 janvier au 11 février 2026 (6 mercredis)  Du 4 mars au 8 avril 2026 (6 mercredis)	odes suivante	MIDI 12H00 – 13H30	APRES-MIDI
P1 P2 P3 P4 P5	PÉRIODES  Du 3 septembre au 15 octobre 2025 (7 mercredis)  Du 5 novembre au 17 décembre 2025 (7 mercredis)  Du 7 janvier au 11 février 2026 (6 mercredis)  Du 4 mars au 8 avril 2026 (6 mercredis)  Du 29 avril au 1er juillet 2026	MATIN 8H30 – 12H00	MIDI 12H00 – 13H30 (Repas tiré du sac)	APRES-MIDI
P1 P2 P3 P4 P5	PÉRIODES  Du 3 septembre au 15 octobre 2025 (7 mercredis)  Du 5 novembre au 17 décembre 2025 (7 mercredis)  Du 7 janvier au 11 février 2026 (6 mercredis)  Du 4 mars au 8 avril 2026 (6 mercredis)  Du 29 avril au 1er juillet 2026 (10 mercredis)	MATIN 8H30 – 12H00	MIDI 12H00 – 13H30 (Repas tiré du sac)	APRES-MIDI

#### EN INSCRIVANT MON ENFANT AU PLAN MERCREDI, JE M'ENGAGE À:

- Fournir les documents nécessaires à la constitution du dossier (attestation d'assurance, copie vaccins)
- Procéder au règlement de ma facture avant le démarrage de la période.
- Respecter les horaires d'accueil à savoir 8h30-12h00 & 13h30 17h30 Une garderie est possible, <u>uniquement</u> pour les enfants dont les parents travaillent de 12h à 13h30 en supplément (inscriptions préalables)
- Prévenir en cas d'absence en téléphonant au 03 29 80 39 08
- Rester joignable par téléphone. En cas de problème avec votre enfant, vous vous engagez à venir le récupérer dans les meilleurs délais.
- Votre enfant doit, chaque mercredi, avoir un sac à dos identifié à son nom avec à l'intérieur : une gourde, une casquette (selon la saison) et un vêtement de rechange pour les plus petits
- Pour les enfants qui restent le temps de midi et dans une démarche de « zéro déchet » nous demandons aux familles d'utiliser des boites repas. Pas d'emballage plastique, papier aluminium ni bouteille plastique. Tout emballage sera remis dans le sac de votre enfant. Repas froid uniquement
- Pas de vêtement de marque (le centre se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol)
- Ne pas rapporter de la maison des jouets ou jeux. Cartes Pokemon INTERDITES

#### PAS DE PROTOCOLE SANITAIRE A CE JOUR

Cependant le CSC demande à chaque parent de ne pas mettre l'enfant au centre si ce dernier est malade.

